

*Impôt sur le revenu—Loi*

l'avance les montants qu'elle pourra toucher pour avoir créé des emplois.

Cela permettrait aux hommes d'affaires de calculer à l'avance la diminution des prix de la main-d'oeuvre engagée pour fabriquer ces nouveaux produits naguère importés et qui seraient désormais faits au Canada grâce aux mesures incitatives dont j'ai parlé. Tous les marchés obtenus de cette façon constitueront un profit net pour les Canadiens.

Comme vous le savez, un chômeur qui perçoit les prestations d'assurance-chômage reçoit les deux tiers du salaire, qu'il gagnait quand il travaillait. Si un tiers du salaire qu'il gagnait est offert à l'employeur éventuel, il peut alors présenter des offres sur des contrats qu'il n'aurait pu obtenir auparavant, et, de cette façon, il peut donner du travail à la personne en chômage, cette dernière aurait alors la satisfaction de travailler plutôt que de demeurer oisive; son nom ne serait plus inscrit sur la liste de l'assurance-chômage, elle fournirait un apport à l'économie, et elle paierait de l'impôt sur le revenu au gouvernement.

Pour défrayer cet encouragement à l'emploi, nous disposons d'une fraction considérable de la somme que le gouvernement verse annuellement pour sa part aux prestations d'assurance-chômage. Cette année, on évalue que la part du gouvernement s'élèvera à au moins 2 milliards de dollars du montant global de plus de 4 milliards de dollars qui sera versé en prestations de ce genre.

Dans le bill à l'étude, on a modifié quelques détails par rapport à ce que j'ai présenté à cette occasion, mais la proposition du gouvernement est en principe la même que celle que j'ai proposée. Je me ferai donc un plaisir d'appuyer ce bill quand il sera mis aux voix.

**Mlle Coline Campbell (South Western Nova):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de faire perdre beaucoup de temps à la Chambre au sujet de ce bill, mais je voudrais d'abord féliciter le ministre des Finances (M. Chrétien) et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) qui se sont efforcés encore une fois de réduire les disparités régionales qui se font sentir dans certaines régions du Canada. Je voudrais également les féliciter d'avoir essayé de réduire le chômage en présentant des mesures d'encouragement dans le bill dont la Chambre est saisie.

Pour la gouverne et d'autres intéressés j'aimerais ajouter qu'il n'y a pas beaucoup de mesures qui tiennent compte des disparités régionales du pays. Quoi qu'il en soit, aux termes de ce bill, un crédit d'impôt de \$2 par emploi est mis à la disposition des provinces de l'Atlantique et de la région de Gaspé au Québec.

On doit tenir compte de l'objectif que l'on se propose en créant ces emplois. L'employeur doit trouver un nouveau genre de travail et employer une personne pendant trois mois s'il veut avoir droit à un crédit d'impôt qui lui permette de recevoir une aide financière pendant neuf mois, et le nouvel employé devra être employé à plein temps. Cela devrait inciter les petites entreprises de la Nouvelle-Écosse, et celles de South Western Nova en particulier, à adopter cette nouvelle méthode de lutte contre le chômage dans le domaine de la pêche jusqu'à 200 milles au large et aussi dans les domaines de l'agriculture, de l'exploitation forestière et du tourisme.

Il y a certaines questions auxquelles j'espère qu'on trouvera une solution, concernant l'emploi des régions de pêche, dans

[M. Hees.]

les cas où les conditions ne permettent pas de pêcher 40 heures par semaine, pendant trois mois complets. J'espère que le ministre répondra aux questions que je lui poserai par la suite au cours du débat; que fait-on de l'employeur qui veut par exemple embaucher du personnel dans le secteur de la pêche, faudra-t-il qu'il embauche pendant une période de trois mois de suite pour être admissible au programme, ou pourra-t-il prolonger cette période, au cas où il n'y aurait pas de pêche, pendant un certain temps, au cours de ces trois mois? Je me demande comment il faut interpréter la loi, dans ce cas. Il y a de nombreuses régions en Nouvelle-Écosse et dans les autres provinces atlantiques où les pêcheurs sont au chômage pendant huit semaines et plus, et ce crédit d'impôt encouragera les petites entreprises de ces régions à créer de nouveaux emplois pour une ou deux personnes.

Je le répète, à South Western Nova en particulier, la pêche prend de l'expansion et les perspectives d'avenir sont bonnes. L'élargissement de la zone de pêche y est sûrement pour beaucoup. Le crédit d'impôt à l'emploi va donc certainement constituer une bonne incitation à l'emploi et réduire le chômage. Cette mesure va de pair avec le crédit d'impôt à l'investissement de 10 p. 100 qui a été accordé l'année dernière aux petites entreprises, en Gaspésie et dans les provinces de l'Atlantique. Dans les autres régions désignées, au Québec, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique, il est de 7 p. 100 et de 5 p. 100 dans le reste du Canada.

Pour en revenir au crédit d'impôt proposé dans le bill à l'étude, il représentera \$2 pour la région de l'Atlantique et de la Gaspésie, \$1.75 dans les autres régions désignées du Québec, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, et \$1.50 dans toutes les autres régions. Il est calculé d'après le total du revenu imposable déclaré par la société bénéficiaire cette année-là. Ils peuvent réclamer le crédit de \$2 l'heure, pour la personne embauchée, pendant une période pouvant aller jusqu'à neuf mois. Le crédit s'applique à un maximum hebdomadaire de 40 heures pendant une période de neuf mois. L'employeur peut étaler ce crédit d'impôt sur une période de cinq ans, s'il ne peut pas l'utiliser entièrement au cours de la même année financière.

● (1652)

Les députés de l'opposition affirment souvent que le gouvernement n'a pas cherché un moyen de remédier au chômage dans les régions du Canada où le taux de chômage est élevé. Dans ma circonscription, cette année, environ 2.2 millions de dollars seront investis dans des projets du programme Canada au travail. Ces projets créent de l'emploi en période de chômage généralisé.

Les députés de l'opposition ont beau jeu de s'enorgueillir de la situation de l'emploi en Alberta, mais beaucoup d'Albertains n'ont pas connu les temps difficiles que nous avons vécus dans l'Est. Ce crédit d'impôt à l'emploi aidera bien des Canadiens, surtout ceux de l'Est du pays. J'ai une grande confiance en l'avenir de l'Est. Je vois naître de nouvelles entreprises, j'en vois d'autres déjà lancées prendre de l'expansion, non seulement grâce à la limite des 200 milles, mais parce que le Canada saura trouver du pétrole à l'avenir sur la côte est. Si l'on examine ce qui s'est passé dans la Mer du Nord, et le nombre de puits qu'il a fallu creuser avant de trouver du